

Plus de 200 assistantes maternelles sont sans emploi

La question de la garde d'enfant est souvent épineuse. Les crèches manquent de place et pas tous les parents ont la chance de confier leur bébé à un membre de la famille. Reste la solution de l'assistante maternelle. Une option qui pourrait être envisageable d'autant que 250 d'entre elles sont sans emploi.

ENFANCE

En ce jeudi matin, Colin, Anna et leurs petits camarades s'amusent joyeusement sous le regard attentif de Laurence, Christelle et Marie-Noëlle. Ces dames sont des assistantes maternelles passionnées par leur travail. Pour que les enfants dont elles ont la garde ne restent pas enfermés et ne soient pas isolés, elles organisent des sorties. "Avec une quatrième collègue, on se voit tous les jours", explique Laurence. Contes à la médiathèque, balades au parc, sortie à la maison ouverte du conseil général, activités manuelles... Elles planifient tout pour que les petits passent une bonne journée. "On se tient informé de ce qui se passe à Saint-Denis pour voir ce qui pourrait être bien. On va même jusqu'à la ludothèque de Bras-Panon", relate Marie-Noëlle.

Laurence, Marie-Noëlle et Christelle comptent parmi les 1 300 assistantes maternelles agréées par le conseil général. Si en métropole, avoir recours à une nounou représente le premier mode de garde, à la Réunion, les parents font jouer le réseau familial ou optent davantage pour les crèches, quitte à patienter pendant des mois qu'une place se libère. En conséquence, 250 assis-

tantes maternelles ne travaillent pas. Parfois par choix. Il arrive effectivement que quelques-unes, pour diverses raisons, décident de marquer une pause dans leur carrière avant de reprendre leurs activités. D'autres doivent faire face à la concurrence des "taties" qui travaillent au noir et qui proposent des tarifs plus bas que ceux des assistantes maternelles agréées. "Honnêtement, je n'ai eu aucun mal à en trouver, notamment grâce au bouche à oreille. Et elles sont nombreuses ! En confiant mon fils à une dame qui ne déclare pas ses activités, je réalise une économie de pratiquement 300 euros. Ce qui n'est pas négligeable. C'est vrai que c'est du black et que je ne suis pas couverte en cas de problème, mais ma nounou est compétente et je lui fais entièrement confiance", témoigne Aurélie.

DES DIFFICULTÉS POUR SE FAIRE CONNAÎTRE

Certaines assistantes maternelles rencontrent des difficultés à se faire connaître. Car si le conseil général délivre les agréments, c'est à elles de faire valoir leur compétence. Hormis le bouche à oreille, elles peuvent s'inscrire à la PMI ou sur le site internet de la collectivité, qui recense toutes les assistantes maternelles du département.

Autre point qui peut expliquer le chômage des assistantes maternelles : le contrat signé avec les parents. "Quand on est sollicité, on discute avec les parents pour leur indiquer notre manière de travailler, nos tarifs, les informer de nos dates congé. A eux de voir si notre fonctionnement leur convient ou pas", précise Christelle. Dans ce domaine, il n'y a pas deux nounous qui se ressemblent. A commencer par le salaire, régi par la convention collective nationale que chacune fixe (lire par ailleurs). Même chose pour les horaires de garde. Certaines acceptent de travailler jusque tard, d'autres non. Certaines ne travaillent pas toute la semaine. Et bien souvent, c'est à prendre ou à laisser. "Quand je cherchais une nounou pour ma fille, l'une refusait de négocier. Je termine à 17 heures, le temps de faire la route, je pouvais être chez elle à 17 h 30. Elle m'a répondu qu'elle finissait à 17 heures et que je devais être là à l'heure ou choisir quelqu'un d'autre. C'est ce que j'ai fait", explique Nicole. "Il faut savoir discuter", estime Laurence. "Je travaille avec un couple de kinés qui termine tard, alors, je garde leur bébé jusqu'à plus de 19 heures".

Si elles peuvent se montrer conciliantes, cela ne signifie pas pour autant que Christine,



Laurence compte parmi les 1 300 assistantes maternelles agréées du conseil général (photo S.L.-Y.).

Laurence et Marie-Noëlle acceptent tout. "Que les parents soient exigeants, c'est normal. Après tout, ils confient leur enfant à une personne qu'ils ne connaissent pas. Il m'est arrivé d'avoir affaire à des personnes qui voulaient que leur petit reste toute la journée dans un parc ou dans une chaise. Ils craignaient qu'il attrape des microbes. D'autres refusaient que je sorte avec leur bébé... Je n'allais pas pénaliser les autres pour lui faire plaisir. J'ai refusé", relate Marie-Noëlle. Et Laurence de renchérir : "En général, ça se passe bien, on arrive à s'arranger". Car après tout, assistante maternelle et parents ont un point en commun : qu'en l'absence de papa et maman, bébé passe une bonne journée ■

Gabrielle Séry

Un enfant, un salaire

Le salaire des assistantes maternelles est régi par la convention collective nationale des assistantes maternelles. Le taux horaire brut oscille entre 2,64 euros et 5,88 euros, selon les conditions de garde. Il est ensuite multiplié par le nombre d'heures de garde dans la semaine, multiplié par le nombre de semaines dans l'année, divisé par douze. Ainsi, si une assistante maternelle est rémunérée 2,64 euros et garde un enfant 50 heures dans la semaine (de 8h à 18h du lundi au vendredi), son salaire mensuel s'élève à 572 euros. Cependant, il ne s'agit pas de sa seule source de revenu. Il faut y ajouter une indemnité de matériel qui se négocie entre le parent et l'assistante maternelle. L'addition des deux sommes est ensuite multipliée par le nombre d'enfant à charge. Le salaire peut varier d'un enfant à l'autre tout dépend du nombre d'heure qu'il passe chez l'assistante maternelle. Du côté des parents, ils bénéficient d'une aide mensuelle versée par la CAF et d'une réduction de 50 % de crédit d'impôts ■

Comment devient-on assistante maternelle ?

Tout le monde peut devenir assistante maternelle. À condition de répondre à certains critères et d'obtenir l'agrément délivré par le conseil général. "Les personnes intéressées doivent participer à une réunion d'information durant laquelle leur est remis un dossier. À partir du moment où il l'a rendu à nos services avec toutes les pièces nécessaires, la collectivité dispose de trois mois pour donner suite", nous explique-t-on.

Des évaluations sont alors menées par la puéricultrice de la PMI, qui va estimer si le postulant est apte ou non à exercer une telle profession.

S'en suit une visite du logement où l'équipe de la Protection maternelle infantile (PMI) va vérifier s'il respecte les normes de sécurité : si les escaliers sont protégés par des barrières, si les plantes dangereuses sont isolées, si les prises électriques sont recouvertes de caches, si aucun objet ne se trouve sous les fenêtres. Les objets qui peuvent tomber et blesser les petits sont aussi enlevés. Souvent, des travaux sont nécessaires.



Afin de pouvoir accueillir les enfants, Laurence a dû faire quelques aménagements chez elle.

Ces étapes passées, l'agrément est délivré. Cependant, l'assistante maternelle ne peut exercer que si elle a suivi une formation initiale obligatoire, assurée par le conseil général dans les six mois qui suivent l'obtention de l'agrément.

Différentes aides sont proposées par le conseil général et la

Caisse d'allocation familiale (CAF), notamment une aide à l'installation qui varie entre 300 et 500 euros et qui permet aux nouvelles agréées de s'équiper en matériel de puériculture.

Chaque année, le conseil général reçoit 200 demandes. En 2011, 115 ont reçu une réponse favorable ■

Les maisons des assistantes maternelles

Etre assistante maternelle et ne pas exercer à son domicile est également possible. Depuis 2010, la loi les autorise à se regrouper pour exercer leur métier dans un même lieu. D'où la naissance des Maisons des assistantes maternelles (MAM). Elles doivent être au moins deux, mais ne peuvent pas être plus de quatre, et peuvent accueillir chacune quatre enfants. La particularité de ces structures est de proposer des horaires de garde atypiques, qui pourraient intéresser, par exemple, ceux qui travaillent en milieu hospitalier. L'autre originalité est que les assistantes maternelles peuvent se relayer entre elles. A la Réunion, 2 MAM ont ouvert leurs portes. L'une en 2010, dans le quartier du Bas-de-la-Rivière à Saint-Denis, l'autre en 2012, à Piton Saint-Leu. Depuis juin 2011, dix-sept projets ont été lancés sur l'ensemble du territoire. Une dizaine d'autres projets sont en cours dans le reste de l'île.

Une journée pour faire valoir la profession

Aujourd'hui, pour la huitième année, les assistantes maternelles célèbrent leur journée nationale. Pour l'édition 2012, les associations qui regroupent ces professionnelles ont décidé de réunir au jardin de l'Etat de 9h à 17h afin de promouvoir leur profession, de se faire connaître et de répondre aux questions des parents. Elles auront aussi l'occasion d'échanger entre elles sur leur expérience et de rencontrer des professionnels des organismes de formation, de la CAF et de la PMI.

Pour animer la journée, le groupe Ensemble Zot et Didier Mangaye assureront le show ■



Christelle, Laurence et Marie-Noëlle se retrouvent régulièrement pour organiser des sorties avec les enfants.